

S I S DU RIBERACOIS  
Siège :  
MAIRIE DE RIBERAC – 24600

☎ : 05.53.92.41.69  
✉ : sis@mairie-riberac.fr



# COMMUNIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

\*\*\*\*\*

*Les inscriptions aux Transports Scolaires sont obligatoires avant le 31/07/08!*

**Description des circuits sur le site : [www.riberac.fr/syndicatscolaire.html](http://www.riberac.fr/syndicatscolaire.html)**

## **Pour les élèves domiciliés dans les communes subventionnant le Syndicat, ( voir liste)**

ALLEMANS, BERTRIC BUREE, BONNES, BOURG DES MAISONS, BOURG DU BOST, BOUTEILLES ST SEBASTIEN, CELLES, CERCLES, CHAMPAGNE FONTAINE, CHANTERAC, CHASSAIGNES, CHENAUD, CHERVAL, COMBERANCHE EPELUCHE, COUTURES, DOUCHAPT, ECHOURGNAC EYGURANDE GARDEDEUIL, FESTALEMPS, GOUTS ROSSIGNOLS, GRAND BRASSAC, LA CHAPELLE GRESIGNAC, LA CHAPELLE MONTABOURLET, LA JEMAYE, LA ROCHE CHALAIS, LA TOUR BLANCHE, LE CHAPDEUIL, LE PIZOU, LISLE, LUSIGNAC, MENESPLET, MONTAGRIER, MOULIN NEUF, NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC, PARCOUL, PAUSSAC ST VIVIEN, PETIT BERSAC, PONTEYRAUD, PUYMANGOU, RIBERAC, SEGONZAC, SERVANCHES, SIORAC DE RIBERAC, ST ANTOINE CUMOND, ST AULAYE, ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE, ST GERMAIN DU SALEMBRE, ST JUST, ST LAURENT DES HOMMES, ST MARTIAL D'ARTENSET, ST MARTIAL DE VIVEYROLS, ST MARTIN DE RIBERAC, ST MEARD DE DRONNE, ST PARDOUX DE DRONNE, ST PAUL LIZONNE, ST PRIVAT DES PRES, ST SAUVEUR LALANDE, ST SEVERIN, ST SULPICE DE ROUMAGNAC, ST VICTOR, ST VINCENT DE CONNEZAC, ST VINCENT DE JALMOUTIERS, TOCANE ST APRE, VANXAINS, VENDOIRE, VERTELLAC, VILLETUREIX.

**Elles débuteront à partir du lundi 26 Mai 2008 jusqu'au jeudi 31 Juillet 2008**

**A la Mairie de RIBERAC – 2<sup>ème</sup> étage – Service des Transports Scolaires.**

**les Lundi et Mardi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.  
le Jeudi de 14 H 00 à 17 H 00**

Fermeture pour congés annuels du 04/08/08 au 18/08/08

**Veillez vous munir :**

- Une photo d'identité,
- le règlement de 60 Euro pour l'année.

*Pour les "ayant-droits partiels" (élèves hors secteur scolaire), interne, hors département et après notification du Conseil Général, un complément de contribution sera réclamé conformément à la décision du comité syndical n° 03-2008 du 09/02/08*

**(Aucune carte ne sera délivrée en cas de pièce manquante !)**



- Pour les élèves domiciliés sur la commune de MONTPON s'adresser à votre Mairie (☎ : 05.53.80.30.21).
- Pour les élèves domiciliés sur la commune de NEUVIC s'adresser au SIVS de Neuvic Hôtel de l'Entreprise à Théorat (☎ : 05.53.81.94.27).
- Pour les élèves domiciliés dans les communes non énumérées ci-dessus, s'adresser au Service des Transports Scolaires de la Dordogne (☎ : 05 .53.02.20.73)